

## CAP LOCALES TABLEAU D'AVANCEMENT A CP RECOURS EN NOTATION

Les 6 et 9 octobre derniers, se sont tenues les CAP Locales du tableau d'avancement à Contrôleur Principal et des recours de notation.

### TABLEAU D'AVANCEMENT A CONTROLEUR PRINCIPAL

C'est la CAP qu'on attendait depuis le printemps. En effet, des modifications de critères de classement sont intervenues début septembre, faisant partie du plan dit «d'accompagnement social». Pour faire passer la pilule de la fusion, le Ministre nous avait annoncé une augmentation du taux de promotion (de 10% à 21%) et des mesures concernant les collègues de 59 ans et plus.

Les critères de sélection sont donc désormais :

- Le classement des collègues de 59 ans et plus (dans la limite de 30% du nombre de promotion permises au département),
- Les collègues classés l'an dernier mais non promus,
- Le classement dans l'ordre décroissant des échelons,
- Les notations à l'intérieur de l'échelon (cumul des 3 dernières notations).

Depuis 2 ans, l'établissement des Tableaux d'Avancement est déconcentré en local. Les CAP se réunissent pour proposer un classement qui sera soumis à la CAP Centrale (prévue le 26 novembre prochain). Les nominations se feront au 31/12/2008 sous réserve de la prise de fonction. L'ancienneté de l'échelon actuel est conservée dans le nouveau grade. Cette année, le nombre de promotions autorisées est de 1 518, nonobstant les places au concours 2008 non attribuées.

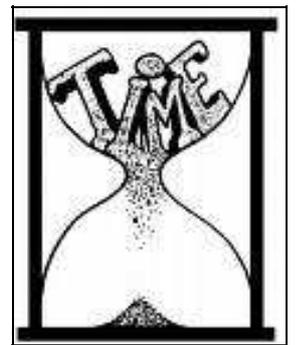
Dans le département, ça donne :

66 collègues ont vocation (contrôleurs de 1ère classe 4ème échelon), dont 11 ayant 59 ans et plus au 01/01/2008. Le ratio pour le département est de 19,65 dont 6 pour le critère d'âge.

Mais le passage de C1 à CP est un véritable goulot d'étranglement au vu du nombre d'ayant vocation et du nombre de places attribuées même si elles ont doublé par rapport à l'année dernière.

Contrairement aux années précédentes, le vivier des C1 8ème échelon a pu être pris en totalité, ce qui va enfin permettre à certains collègues au «taquet» depuis 5, 6 ou 7 ans de changer enfin de grade. Par contre, le problème s'est reporté sur le 7ème échelon (21 collègues pour 12 places) où seule la notation a pu départager les collègues.

Ce qui donne à la notation un critère discriminant car il peut éjecter un collègue du Tableau d'Avancement pour de nombreuses années quand bien même il bénéficie de plusieurs bonifications à + 0,02.



**PROPOSITION DE CLASSEMENT DE L'ADMINISTRATION**

Cl	NOM	PRENOM	AFFECTATION
1	GISCLOUX	Rosie	TG - Dép de personnel
2	CAPRON	Nicole	TP Colombes
3	ROUSSEAU	Sylvette	TG - Dép de Personnel
4	PERROT	Josiane	TP Châtillon
5	BULOT	Christiane	RM Colombes
6	RAMEAU	Michèle	TP Suresnes
7	LECHEVESTRIER	Josette	TP Colombes
8	MARLIOT	Elisabeth	TP Clamart
9	FINKELSTEIN	Annette	EMR Départementale
10	MONNIER	Joëlle	TG DIT
11	HELIE	Gisèle	TG DIT
12	RICHERAND	Jean-Jacques	TG - Compta
13	CABEL	Angélique	TG - Dépense
14	LEFRANCAIS	Jean-Pierre	Paierie Départementale
15	MANNICKE	Joëlle	Paierie Départementale
16	LUNEL	Marie-Christine	TP Suresnes
17	BOURGEAIS	Françoise	TP Suresnes
18	CREPIN	Marie-Christine	TP Clamart
19	JOLLY	Jacqueline	BED Puteaux
20	BRU	Dominique	TP Amendes
21	RUFFET	Armelle	RM Colombes
22	BESSON	Paule	TG - RACAR
23	KRAFFT	Elisabeth	TP Sceaux
24	LE LAY	Bernadette	TP Boulogne
25	LE BRIGANT	Annick	RF Antony

Les élus CGT ont fait une proposition alternative uniquement basée sur l'ancienneté que l'administration n'a pas souhaité retenir. Par contre, nous avons demandé de classer 25 collègues afin de pallier le reversement éventuel de places du concours et de pouvoir faire bénéficier les collègues non retenus le 26 novembre prochain d'un éventuel tableau complémentaire. **Les 20 premiers seront donc retenus lors de la CAP Centrale, le 21ème peut être. Les 4 autres classés, s'ils ne sont pas retenus cette année, garderont un rang utile l'année prochaine.**

En ce qui concerne la mesure en faveur des 59 ans et plus, la délégation CGT a fait remarquer que sur les 7 toujours en activité au jour de la CAP, 2 ont refusé de changer la date de leur départ à la retraite prévue d'ici le 30 juin 2009. En effet, le gain promis était de 1 point d'indice (merci Monsieur le Ministre !!!). Il ne restait donc plus que 5 bénéficiaires du critère d'âge dont le gain varie de 1 à 25 points attribués une fois pour toutes, ce que les élus CGT ont dénoncé comme des promotions de **Contrôleurs Principaux honoraires**. Le coût budgétaire est minime car la plupart de ces collègues ne pourront pas développer de carrière dans le grade de CP (limite d'âge pour certains, reclassés au sommet du grade pour d'autres ou les deux).

L'autre facette de ce classement est que certains collègues (notamment les lauréats du concours de contrôleur du début des années 80) arrivent au dernier échelon de Principal à 51 ou 52 ans ce qui signifie aucun avancement pendant 10 ans (sauf création d'un nouvel échelon terminal). Eux, ce sont les heureux élus de la GIPA !

**Les élus CGT ont donc voté contre le classement proposé, non pas contre les collègues classés car ils le méritent amplement, mais le système antérieur, bien qu'imparfait, garantissait une certaine équité et n'ajoutait pas d'arbitraire dans un déroulement de carrière déjà bien semé d'embûches.**

# RECOURS DE NOTE

0,00...+0,01...+0,02...+0,06

Qu'il est difficile de faire valoir son bon droit.

Les CAP de recours de notes sont toujours un exercice délicat pour les élus qui doivent batailler sans cesse pour prouver à l'administration la valeur réelle des collègues ayant formé recours.

La nouvelle Direction locale n'a pas la même façon d'appréhender la notation. Si l'ancienne valorisait et mettait en avant la comparaison entre collègues et, ainsi, n'acceptait pas la « rotation positive », la nouvelle, quant à elle, privilégie « l'équilibre » dans le poste et/ou service et demandera aux comptables une « rotation intelligente ».

Ainsi, pour beaucoup de recours, le TPG nous a sorti les bonifications attribuées dans le poste en arguant du fait que si **le comptable avait vraiment voulu, il aurait pu...**

Cette année il y avait 14 recours, dont 12 avaient été transmis aux élus CGT avant la CAP (ce qui témoigne de la confiance que vous nous accordez et nous vous en remercions). Nous avons pris l'attache de tous les agents qui avaient déposé un recours pour être sûrs de leur desiderata et ainsi adapter notre vote pour qu'ils puissent, le cas échéant, déposer un recours en Centrale.

## CONTROLEURS

440 ont été notés

80 ont obtenus la bonification maximale de trois mois (+0,06)

154 ont obtenu une bonification d'un mois (+0,02)

9 recours ont été déposés

- 2 ont obtenu un relèvement de note à +0,02 (une note pivot et un 0,01). **Les élus CGT ont voté pour ces 2 relèvements de note.**

- 2 autres recours (+0,02) qui demandaient +0,06 n'ont pas obtenu satisfaction malgré une feuille de note frisant la perfection. La Direction locale a été très claire là-dessus. Les notateurs de 1er niveau ont toute latitude pour valoriser les agents qui le méritent, s'ils ne le font pas, ce n'est pas la CAP qui le fera à leur place et encore moins la DG en CAP Centrale. Ce qui en soi est tout à fait valable lorsque l'on lit certains rapports de chef de Poste qui vraisemblablement se retranchent derrière le « *j'aurai bien aimé vous mettre la note maximale mais mon enveloppe de mois ne me le permet pas!!* ». Mais il ne faut pas minimiser que, quoi qu'il arrive, les contraintes budgétaires des quotas de 20% à +0,06 et plus ou moins 30% à +0,02 empêchent un certain nombre de collègues de se voir reconnaître la valeur exacte de leur travail. **Les élus CGT ont donc voté contre le maintien de ces 2 notations** permettant ainsi aux collègues concernés, s'ils le souhaitent, de former recours devant la CAP Centrale. Nous avons également demandé que la direction locale appuie, par un rapport favorable, les recours éventuels. Notre demande n'a pas été suivie par la Direction.

- 1 dossier (note pivot) a été maintenu malgré notre argumentation, le rapport du comptable ayant particulièrement forcé le trait. Aurait-il été froissé que l'on puisse contester son jugement? **Nous avons voté contre.**

Les 4 derniers dossiers ont concentré une grosse partie des débats, à tel point qu'ils seront revus lors d'une séance ultérieure.

Pour la première fois, nous avons vu des rapports faits par un comptable qui n'a pas travaillé avec les collègues concernés !!! En effet, l'ancien comptable est parti à la retraite. Entre temps, son remplaçant a donc fait les rapports. La déontologie et la justesse de l'appréciation auraient voulu que les 2 adjoints du poste fassent les rapports : ils ont travaillé avec les 2 collègues tout au long de l'année 2007. Les élus CGT ont relevé ce vice déontologique. La Direction, embarrassée, a bien voulu reporter l'examen de ces 2 dossiers (avec prise en compte commentaires des 2 adjoints).

Les 2 autres dossiers reportés portaient également sur des rapports bancals des notateurs. Dans un cas, il s'agissait du caractère jovial et insouciant qui pénalisait, dans l'autre cas, il était fait état d'un congé maternité qui avait arbitré les choix du notateur. Le TPG, visiblement agacé par ses Comptables, doit recadrer un peu tout ça, les élus CGT l'encouragent dans ce sens.

### AGENTS D'ADMINISTRATION

**384** ont été notés

**72** ont obtenus la bonification maximale de trois mois (+0,06)

**119** ont obtenu une bonification d'un mois (+0,02)

**5** recours ont été déposés

- 1 dossier à -0,06 a été relevé à -0,02, cet agent étant toujours pénalisé, **les élus CGT ont voté contre le relèvement.**

- 1 dossier à -0,02 a été réduit à la note d'alerte (-0,01). Suite à nos interventions, l'administration s'est engagée, d'une part, à verser malgré tout la prime d'intéressement à l'agent et d'autre part, à considérer avec le nouveau comptable le changement de fonction de l'agent dans le Poste (réclamé par le collègue depuis des années). Pour ces raisons et sachant que l'agent n'est plus pénalisé, **les élus CGT ont voté pour.**

**Il convient néanmoins de s'arrêter 1 minute sur ces 2 dossiers**, ils viennent tous les 2 du même poste comptable. A l'origine dans ce poste, il y avait 3 notes à -0,06 à croire que celui-ci concentre, à lui seul, un nid d'éléments très mauvais. A la lecture des rapports, la réponse nous a paru évidente : une grossière erreur de jugement du comptable qui, à sa décharge, a pris son poste à l'été 2007 et n'a visiblement pas eu le temps suffisant pour apprécier ses collaborateurs à leur juste valeur. Comble de l'ironie ou coïncidence égale à la chance de gagner l'Euromillion, c'est le même comptable qui fait les rapports sur des collègues (voir plus haut) avec qui il n'a jamais travaillé !!! Ces 3 dossiers ont fait l'objet d'un réexamen en plus haut lieu par le notateur final (2 ont été relevés à -0,02 dont l'un a fait l'objet d'un recours et le troisième avait été maintenu à -0,06).

- 1 dossier initialement noté à +0,01 a obtenu + 0,02. Le collègue demandant +0,06, **la CGT a voté contre** afin de lui donner toutes ses chances pour un recours devant la CAP Centrale.

- 1 dossier (note pivot) a été réévalué à +0,01 malgré un rapport, non justifié, de son précédent chef de Poste suintant la vengeance et le règlement de compte. Le dépôt d'un recours en notation constituerait-il **un crime de lèse-notateur ? Les élus CGT ont voté pour ce relèvement.**

- Le dernier dossier (note d'alerte), malgré notre intervention, n'a pu obtenir satisfaction, **nous avons donc voté contre.**

### LES ELUS CGT B et C EN CAP LOCALES

Carole LAFON  
TG RPDA

Jacqueline JOLLY  
BED PUTEAUX

Liliane RICHARD  
RM NANTERRE

Sophie CHARTROU  
ERR

Philippe KERGOAT  
TP AMENDES

Thibaut COISONN  
TP MALAKOFF

Franck RICHAGNEUX  
ERD

Eric RIOU  
TP OPDHLM

Régine JULLIOT-VEYRIERE (EN TANT QU'EXPERT)  
PAIERIE



**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT !**  
Alors, je me syndique ...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

**Déclare adhérer au Syndicat National du Trésor**

Signature :

**A remettre à un syndiqué CGT ou à Carole LAFON case CGT de la TG**

